

en appelant principalement l'attention sur les points dont quelques maîtres paraissent portés à se moins préoccuper. Prenant donc la question de l'enseignement de la lecture au point où l'on cesse parfois de la traiter, c'est-à-dire après le choix de la méthode, nous signalerons de préférence les différents points qu'il importe de prendre davantage en considération.

5. Tout ce qui se rapporte à l'enseignement de la lecture nous paraît pouvoir être classé sous les chefs suivants :

- 1^o Mécanisme de la lecture ;
- 2^o Etude des mots et connaissance du langage ;
- 3^o Développement de l'intelligence et culture du sens moral ;
- 4^o Acquisition de connaissances et de notions diverses ;
- 5^o Art de lire à haute voix.

Nous examinerons séparément chacune de ces parties, passant rapidement sur les questions les plus relatives, et nous arrêtant principalement sur celles dont l'importance paraît un peu méconnue dans la pratique. Cependant nous n'avons pas la prétention d'entrer ici dans un examen détaillé de chacune, parce que cette étude nous mènerait trop loin. Nous nous bornerons à présenter en quelque sorte un résumé sommaire des principales propositions, laissant aux instituteurs à compléter par leurs propres réflexions et par leurs observations personnelles ce que nous ne faisons qu'indiquer.

I.—Mécanisme de la lecture.

On comprend sous ce nom tout ce que les élèves doivent connaître pour arriver à la lecture courante, c'est-à-dire tout ce qui a trait à l'étude des lettres, à la formation des syllabes, à la décomposition des mots, à l'étude des sons et des articulations semblables, aux différentes manières de représenter les mêmes sons ou les mêmes articulations, aux lettres nulles, aux liaisons, enfin à toutes les difficultés de la lecture. C'est là, en effet, la partie mécanique de l'art de lire. Arrivé là, on dit ordinairement que l'enfant sait lire, qu'il n'a plus qu'à s'exercer. Il vaudrait mieux dire que l'enfant sait déchiffrer, car lire ainsi n'est pas encore savoir lire.

Tout ce que nous venons d'énumérer est l'objet des méthodes de lecture, dont on a parlé si souvent et si longuement. Nom des lettres, système d'ancienne ou de nouvelle épellation, classement des lettres, ordre à suivre dans l'étude des éléments, décomposition des syllabes, étude des principales difficultés de la lecture, nature et gradation des exercices : on a tant écrit à ce sujet que nous croyons pouvoir nous dispenser d'y revenir. Ce n'est pas, comme nous l'avons déjà dit, que nous méconnaissons l'importance que ces questions doivent avoir pour les instituteurs ; mais on les a déjà traitées si souvent qu'elles doivent avoir perdu de leur intérêt. Elles sont d'ailleurs si nombreuses et elles ont une telle gravité que, pour les examiner avec le soin qu'elles méritent, il nous faudrait un plus grand espace que celui dont nous pouvons disposer ici. Nous passerons donc immédiatement à des questions moins importantes en apparence, et pour cela peut-être moins souvent étudiées.—
Journal des Instituteurs.

(A continuer.)

AVIS OFFICIELS.

ERECTIENS DE MUNICIPALITÉS SCOLAIRES.

Il a plu à Son Excellence, le Gouverneur Général, par minute en Conseil du 28 d'octobre dernier :

De distraire de la municipalité scolaire de la Rivière-du-Loup, dans le comté de Maskinongé, la partie de territoire ci-après décrite, et de l'ériger en municipalité sous le nom de *Municipalité scolaire de la Rivière-du-Loup, No. un* ; savoir :

Bornée, vers le nord et sur la rive droite de la grande Rivière-du-Loup, par la terre de Moïse Caron, et, sur la rive gauche de la même rivière, par la terre d'Alphonse Déclous ; à l'est, par le lac St. Pierre ; au sud, sur la rive droite de la susdite rivière, par la terre de Chs. Edouard Gagnon, Ecuyer, et, sur la rive gauche, par celle d'Antoine Arseneau ; à l'ouest, partie par la petite Rivière-du-Loup et partie par le chemin royal de la concession de cette dernière rivière.

Et en date du 30 de novembre courant :

Son Excellence a bien voulu faire le changement suivant dans les limites de la même municipalité ; savoir :

Bornée, au sud et sur la rive droite de la grande Rivière-du-Loup, par la terre de Félix Houde, inclusivement, au lieu de l'être, comme ci-haut, par la terre de Chs. Edouard Gagnon, Ecuyer.

Et en date du 19 de novembre courant :

20. De distraire de la municipalité scolaire de Matapédia, dans le comté de Bonaventure, la partie de territoire ci-après décrite et de l'ériger en municipalité séparée sous le nom de *Municipalité scolaire de Rustico* ; savoir :

Bornée, au nord, par la rivière Matapédia ; à l'est, par le premier rang sud de Matapédia ; à l'ouest, par les lots Nos. 34 et 37 et par les terres non-arpentées de la couronne.

NOMINATIONS.

EXAMINATEUR.

Il a plu à Son Excellence, le Gouverneur Général, par minute en Conseil du 19 de novembre courant, de nommer le Révérend Henry D. Powis, membre du Bureau des Examinateurs Protestants de Québec, en remplacement de William Andrews, Ecuyer, décédé.

COMMISSAIRES D'ÉCOLE.

Son Excellence, le Gouverneur-Général, a bien voulu, par minute en conseil du 19 de novembre courant, approuver les nominations suivantes :

Comté de Bonaventure.—Rustico : Le Révérend P. J. Saucier, Curé, MM. Maurice Blaquière, Fabien Deiron, Firmin Gallant et Basile Gallant.

Comté de Pontiac.—Thorne : MM. Edward Johnson et Joseph Martin.

Même comté.—Portage-du-Fort : James Rimer, G. A. Purvis, G. E. White, J. Amy et A. Findlay, Ecuyers.

Comté de Lévis.—St. Lambert : M. Théodore Dussault.

Comté de Compton.—Lingwick : MM. John Keenan et Neil McKay.

Et en date du 30 de novembre courant :

Comté de Maskinongé.—Rivière-du-Loup, No. un : Le Révérend Joachim Boucher, Curé, MM. Moïse Villeneuve, Edouard Lemaitre-Angé, Antoine Legris et Léandre Lamothe.

SYNDIC D'ÉCOLES DISSIDENTES.

Son Excellence, le Gouverneur Général, a bien voulu, par minute en conseil du 19 de novembre courant, approuver la nomination suivante d'un syndic d'école :

Comté de Lévis.—St. Romuald : M. John Porter.

BUREAU DES EXAMINATEURS CATHOLIQUES DE MONTRÉAL.

MM. Alfred David Lacroix, Henri Edouard Martineau et Mlle. Glaciérie Lussier ont obtenu des diplômes d'écoles modèles de 1^{ère} classe, F. MM. Thomas McCormick et William McKay, des diplômes d'écoles modèles de 1^{ère} classe, A.

Diplômes pour écoles élémentaires de 1^{ère} classe, F. : Madame F. X. Dequoy, née Emma Plante, Mlles. Marie Delina Beauregard, Marguerite Bertrand, Mélina Brisson, Marie Brouillard, Mélina Daoût, Catherine Destroimaçons, Emilie Dafort, Marie Alphonsine Laberge, Luce Lachapelle, Elodie Majeau, Esther Philomène Ménard, Marie Céline Monjeau, Geneviève Victoire Piché, Marie Eugénie Pronx et Marie Thérèse Vincelette.

Diplômes pour écoles élémentaires de 1^{ère} classe, A. : MM. Michael Ralph et William Rowan.

Diplômes pour écoles élémentaires de 2^{ème} classe, F. : Madame Landry, née Emilie Richard, et Mlle. Delphine McGowan.

Diplômes pour écoles élémentaires de 2^{ème} classe, A. : M. John McDonnell.

Oct. les 3 et 4 nov., 1863.

F. X. VALADE.
Secrétaire.

BUREAU DES EXAMINATEURS DE TROIS-RIVIÈRES.

Diplômes d'écoles élémentaires de 1^{ère} classe, F. : Mlles. Emilie Beaupré, Marie Ombéline Duguy, Léocadie Lecomte.
Diplômes de 2^{ème} classe, F. :